



**EVEILS**  
Ecole de Voile de Fort Mahon Plage  
**FICHE D'INSCRIPTION LONGE CÔTE**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code postal: .....  
Ville: .....  
n°mobile : .....  
Email: .....  
Adresse vacances:.....  
.....

**Personnes à prévenir en cas d'accident :**  
Nom : .....  
Prénom: .....  
n° mobile : .....  
n°fixe: .....

**Pour les mineurs :**  
**Autorise le mineur à quitter seul le centre  
nautique sous ma seule responsabilité**  
Oui  Non

**AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEURS (16 ans MINIMUM)**

Je soussigné (e), ..... père, mère ou représentant légal de ..... déclare autoriser l'enfant mineur à pratiquer les activités nautiques organisées par l'école de voile. J'autorise d'autre part, à faire sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaissent nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**J'atteste également que :**  
- je suis apte à nager au moins 25m ou être titulaire d'une attestation d'aisance aquatique.  
- Aucune contre-indications médicales ne s'opposent à la pratique de l'activité. Un certificat médical est néanmoins souhaitable. Il sera exigé pour une inscription annuelle.  
- Le stagiaire ou le tuteur légal autorise l'école de voile à utiliser gratuitement sur tous les supports, les images qui pourraient être faites durant l'activité. Sinon cocher la case

Date :  
Signature

Je m'engage à respecter et me conformer aux règles et consignes de sécurité d'Eveils (affichage règlementaire à l'accueil). Ainsi qu'à celles du directeur de sorties sous peine d'exclusion de la sortie.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- Nos tarifs : le prix de l'activité est de 15€ la 1<sup>ère</sup> séance, 10€ les suivantes et 135€ pour l'année par personne. L'adhésion au club est comprise. La licence à la FF Randonnée n'est pas incluse. Son montant pour la saison 2016/2017 est de 5,5€ et passera pour la saison 2017/2018 à 10,65€. Voir le site de FF Randonnée pour tout détail <https://www.ffrandonnee.fr/20/la-licence.aspx>
- Assurance : tous les participants à l'activité sont assurés par le contrat adossé à la licence délivrée par la FF Randonnée. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommage jusqu'à hauteur de la somme de 15000000 €.
- Annulation : le directeur de sortie en charge de la séance en concertation avec le responsable de structure décide ou non de l'annulation partielle ou totale de la séance. Les sommes dues étant partiellement ou totalement remboursées.
- Vol, bris ou perte de matériel personnel : l'EVEILS décline toutes responsabilités en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, téléphone, jeux électroniques...).